

Problèmes de pollution au Katanga (RD Congo) - 1/1

Les activités minéro-métallurgiques passées ont laissé d'énormes étendues de réjets qui polluent l'environnement...

Pendant plus d'un siècle le traitement de minerais en République Démocratique du Congo s'est effectué sans prise en compte de l'équilibre écologique suite à l'inexistence d'un cadre légal protecteur de l'environnement. Dès le début du XXème siècle et jusqu'à la crise politico-économique qu'a connu le pays vers les années 1990, le traitement des minerais dans la province du Katanga était presque exclusivement effectué par la Gécamines, grande entreprise publique minière, qui fournissait près de 70% des recettes d'exportation au pays. La chute dramatique de cette société a conduit, à partir des années 2000, à l'émergence des initiatives privées qui se traduisent aujourd'hui par la prolifération des unités de traitement des minerais dans un contexte non contraignant pour le respect de l'environnement. Cette prolifération des unités de traitement de minerais constitue une menace évidente de l'écosystème qu'il convient d'établir à travers une étude scientifique. Notre étude consiste à évaluer les risques que présentent ces activités vis à vis de l'environnement. L'étude se propose avant tout d'établir l'état de lieu de la situation actuelle en vue de soutenir la prise en compte des critères environnementaux récemment introduits à travers le code minier et le règlement minier.

Méthodes et matériels

Le prélèvement des eaux pourra se faire à l'aide des préleveurs de liquide courants (bêcher de prélèvement sur balancier, bêcher de prélèvement à angle variable, préleveur avec pompe aspirante, ...) susceptible d'être attachés à des tubes de prélèvement télescopique. Cet équipement sera choisi en fonction des caractéristiques du lieu de prélèvement (profondeur, accessibilité, etc.).

Les échantillons seront conditionnés et conservés en fonction des normes ISO, notamment ISO 5667-3 : 2003 et ISO 5667-6 : 2005 qui déterminent les lignes directrices pour l'échantillonnage sur des rivières et des cours d'eau et qui fixent également les conditions de conservation et de manipulation des échantillons d'eau.

Le prélèvement des sols pourra se faire à l'aide des tarières et autres préleveurs de sol courants susceptibles d'éviter toute contamination, de nettoyage facile et capables de préserver les caractéristiques physicochimiques au moment de l'échantillonnage.

Le conditionnement et le prétraitement des échantillons des sols se feront suivant les normes ISO, notamment ISO 10381-5 : 2005 et ISO 11464 : 1994 qui déterminent les lignes directrices pour la procédure d'investigation des sols pollués et pour le prétraitement des échantillons pour analyses physico-chimiques.

Les rejets solides entreposés sous forme de terril dans le milieu récepteur seront prélevés avec le même matériel que les sols. Les rejets actuels pourront être prélevés directement à la sortie des usines. A savoir que certaines usines échantillonnent elles-mêmes leurs rejets en prélevant sur des bandes transporteuses directement avant la mise en terril.